

**MTPI**

NATIONS UNIES

Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (« MTPI » ou « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance. Le MTPI comprend deux divisions, l'une à Arusha (Tanzanie) et l'autre à La Haye (Pays-Bas).

ALLOCUTION

PROCUREUR

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, La Haye, le 7 juin 2017

Allocution de Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, devant le Conseil de sécurité de l'ONU

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de cette opportunité qui m'est donnée de rendre compte devant vous des activités du TPIY et du MTPI à Arusha et à La Haye.

Mes Bureaux continuent de se concentrer sur les mêmes priorités : mener rapidement à bien les procès en première instance et en appel, retrouver et arrêter les huit derniers accusés du TPIR encore en fuite, et fournir une assistance aux juridictions nationales chargées des poursuites pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide qui ont été perpétrés au Rwanda et en ex Yougoslavie.

Monsieur le Président, Excellences,

À La Haye, dans quelques mois, le TPIY terminera sa mission et fermera ses portes. Il devrait rendre d'ici à la fin du mois de novembre, comme prévu, le jugement et l'arrêt dans les deux dernières affaires dont il est saisi – l'affaire Mladić et l'affaire Prlić, respectivement. La conclusion de ces affaires importantes constituera un juste tribut au long combat pour la justice engagé par le Conseil de sécurité en 1993.

Au cours de la période considérée, mon Bureau a continué d'accomplir de grands progrès dans les affaires qui ont été transférées du TPIY au Mécanisme. Nous avons élaboré et déposé nos mémoires dans les affaires Karadžić et Šešelj portées en appel, et sommes parvenus à le faire dans l'année qui a suivi le prononcé des jugements dans ces affaires.

Nous avons également continué de nous préparer en vue du procès qui doit s'ouvrir dans l'affaire Stanišić et Simatović. Comme le Président du MTPI, le Juge Meron, l'a annoncé ce matin, le procès doit commencer la semaine prochaine. Je peux vous assurer que mon Bureau mettra tout en œuvre pour présenter rapidement ses moyens en respectant l'obligation qui est la sienne de prouver la culpabilité des accusés au-delà de tout doute raisonnable.

À la Division d'Arusha, aucun procès en première instance ou en appel n'est actuellement en cours. Mon Bureau a continué d'enquêter et d'agir dans le cadre de procédures relatives à des affaires jugées par le TPIR. Au cours de la période écoulée, nous avons également entamé l'examen

approfondi des dossiers de trois fugitifs qui doivent être jugés par le Mécanisme, afin d'être prêts, dès l'arrestation d'un fugitif, à commencer le procès dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, Excellences,

Cela m'amène à évoquer les efforts que nous déployons pour retrouver et arrêter les huit accusés du TPIR toujours en fuite aujourd'hui.

Je tiens à dire que nous restons fermement résolus à arrêter ces fugitifs et à les traduire en justice. Les victimes du génocide au Rwanda le méritent, et c'est le moins que nous leur devions.

J'aimerais vous rendre compte aujourd'hui de trois points majeurs.

Tout d'abord, pendant la période considérée, nous avons mis en place, pour soutenir nos efforts de recherche des fugitifs, deux équipes spéciales, l'une concentrant ses travaux sur l'Afrique, l'autre, sur l'Europe. Ces équipes réunissent le Bureau du Procureur et des partenaires-clés – en particulier Interpol et des organes de police nationaux – au sein d'une structure opérationnelle qui sera flexible et réactive.

Je tiens à remercier sincèrement les autorités rwandaises et le Secrétaire général d'Interpol pour l'important soutien qu'ils ont apporté à la mise en place de ces équipes spéciales.

Ensuite, à l'issue de notre évaluation, mon Bureau a engagé sa transition vers une structure mieux adaptée à nos besoins opérationnels. Nous allons adopter une approche plus dynamique dans notre travail. Cela implique de développer de nouveaux axes d'investigation, notamment dans le domaine financier et celui des télécommunications, ce qui exige des capacités d'enquête et d'analyse appropriées.

Enfin, mon Bureau a conscience que les opportunités de retrouver et d'arrêter les fugitifs ne lui seront pas indéfiniment offertes. Dans le même temps, nous admettons les contraintes budgétaires auxquelles l'ONU doit faire face et les attentes du Conseil de sécurité sur ce point. Pour le dire simplement, nous reconnaissons que nous ne pouvons poursuivre indéfiniment nos efforts pour retrouver les accusés encore en fuite.

C'est pourquoi mon Bureau, dans son budget pour l'exercice 2018-2019, propose de d'augmenter temporairement ses ressources, étant bien entendu qu'il s'agit d'une mesure limitée dans le temps. Si nous n'obtenons pas de résultats positifs dans les quelques années qui viennent, nous devons envisager d'autres solutions, notamment celle qui consisterait à transférer intégralement aux autorités nationales la responsabilité de traiter le problème des fugitifs.

Nous serions reconnaissants au Conseil de sécurité de soutenir cette proposition.

Monsieur le Président, Excellences,

Au cours de la période considérée, mes Bureaux ont continué d'apporter leur assistance aux juridictions nationales chargées des poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide au Rwanda et en ex-Yougoslavie. Nous offrons un accès à notre collection d'éléments de preuve, donnons à nos collègues des conseils sur des cas concrets, échangeons avec nos homologues pour identifier les difficultés et élaborer des solutions, et suivons la situation tant au niveau national que régional.

À ce chapitre, je voudrais citer aujourd'hui quelques exemples.

Nous restons déterminés à approfondir notre coopération avec les autorités rwandaises et à renforcer l'échange d'informations et d'éléments de preuve. C'est ainsi qu'au cours de la période écoulée, nous avons commencé à planifier des améliorations de nos bases de données informatiques qui devraient permettre aux autorités rwandaises d'avoir accès à nos éléments de preuve plus largement et avec davantage de facilité. Nous examinons également avec le Procureur général du Rwanda les mesures

pratiques que nous pourrions prendre pour assurer une meilleure coordination et une meilleure communication entre nos bureaux.

Il y a juste quelques semaines, conjointement avec le Procureur général du Rwanda, nous avons animé une formation intensive de cinq jours destinée aux procureurs du Rwanda et d'autres pays d'Afrique de l'Est axée sur les compétences en matière d'enquête sur les crimes de guerre et de poursuites contre leurs auteurs présumés. Nous espérons que les actions de renforcement des capacités et de transfert de connaissances de ce type, entre homologues, aideront nos collègues des parquets nationaux à accroître leur efficacité et à améliorer les résultats de leurs travaux.

Enfin, mon Bureau va lancer d'ici la fin du mois la traduction en bosniaque/croate/serbe de notre ouvrage sur les poursuites pour violences sexuelles liées aux conflits que le TPIY a menées. Nous prévoyons également d'élaborer un programme de formation complet destiné aux institutions judiciaires des pays issus de l'ex Yougoslavie. Nous espérons que nos travaux seront utiles aux procureurs et aux juges des institutions nationales et les aideront à apporter une plus grande justice aux victimes de crimes de violence sexuelle.

Monsieur le Président, Excellences,

J'ai déjà signalé que la coopération judiciaire régionale en matière de crimes de guerre entre les pays issus de l'ex Yougoslavie allait dans une mauvaise direction, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Mes rapports écrits fournissent de plus amples informations sur ce point et sur d'autres questions liées aux poursuites pour crimes de guerre menées sur le plan national. Nous attendons des autorités nationales concernées qu'elles accordent à nos rapports toute l'attention requise et qu'elles prennent des mesures concrètes pour résoudre les problèmes importants que nous avons identifiés.

Mais aujourd'hui je me vois obligé de soulever devant vous une question qui doit être profondément préoccupante pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale : le déni persistant et généralisé des crimes et le refus d'accepter les faits établis par le TPIY et le TPIR.

Les atrocités qui ont eu lieu pendant les conflits en ex-Yougoslavie et au Rwanda sont consignées dans les délibérations et les résolutions du Conseil. Nous avons tous en mémoire ce qu'ont rapporté les médias et les images qu'ils ont montrées.

Pour établir les faits et les responsabilités individuelles des auteurs des crimes, le Conseil de sécurité a créé le TPIY et le TPIR. Et par un travail de plus de deux décennies, des juges internationaux indépendants et impartiaux, ayant assuré des procès équitables et examiné d'immenses quantités de preuves, ont établi la vérité de ce qui s'est passé.

Avec les événements qui se sont déroulés au Rwanda, 50 ans après l'Holocauste, une nouvelle génération en est venue à comprendre ce que veut dire « génocide ». Comme le TPIR l'a établi, il est universellement connu qu'« entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi ».

Les conflits en ex-Yougoslavie ont enseigné au monde une nouvelle expression pour désigner les atrocités infligées à des civils innocents : le nettoyage ethnique. Affaire après affaire, le TPIY a conclu que, dans toute l'ex Yougoslavie, de hauts responsables politiques et militaires ont mené des campagnes criminelles de nettoyage ethnique.

Et après que le Conseil a vu la preuve irréfutable de fosses communes autour de Srebrenica, mon Bureau a prouvé au-delà de tout doute raisonnable qu'un génocide a été commis à Srebrenica en 1995 lorsque plus de 7 000 hommes et garçons musulmans de Bosnie ont été exécutés et que jusqu'à 30 000 femmes, enfants et personnes âgées ont été chassés de force.

Pourtant aujourd'hui, le génocide est nié. Le nettoyage ethnique est nié. La culpabilité individuelle de hauts responsables politiques et militaires est niée.

Monsieur le Président, Excellences,

Au cours des quelques années qui viennent de s'écouler, j'ai informé le Conseil de sécurité du déni des crimes et de la glorification de personnes condamnées pour crimes de guerre.

Il y a quelques jours, le Ministre de l'éducation de la Republika Srpska a déclaré qu'il interdirait les manuels relatant le passé récent, notamment le génocide de Srebrenica et le siège de Sarajevo. Ces faits sont enseignés dans les salles de classe du monde entier, mais pas dans le pays où les crimes ont été commis.

Et demain soir, un chanteur ultranationaliste, qui a l'interdiction de se produire dans plusieurs pays, devrait donner un concert à Mostar au bénéfice des six accusés condamnés en première instance dans l'affaire Prlić et consorts.

Ces provocations inacceptables, les dernières d'une très longue série, sont une insulte aux victimes, à ce Conseil et à tous ceux qui croient en la justice.

Le message qu'envoient le déni des crimes et le révisionnisme résonne haut et clair : nous reconnaissons nos propres victimes, mais pas les vôtres ; ceux qui sont pour vous des criminels de guerre sont pour nous des héros.

Lorsque des dirigeants irresponsables assoient leur pouvoir sur la division, la discrimination et la haine, le conflit et les atrocités peuvent prendre le dessus. C'était vrai il y a vingt ans, quand le génocide et le nettoyage ethnique ont commencé, et c'est toujours vrai aujourd'hui.

Le TPIR ayant fermé ses portes et le TPIY étant sur le point de fermer les siennes, il est maintenant plus important que jamais de s'attaquer à ce problème. Pour assurer un avenir pacifique, il faut partager une vision commune du passé récent.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, le TPIY achèvera sa mission d'ici la fin de l'année. Un important chapitre que le Conseil de sécurité a ouvert il y a 24 ans va ainsi se clore.

Mais le travail de justice pour les victimes de crimes de guerre en ex-Yougoslavie et au Rwanda se poursuivra. Mon Bureau s'acquittera avec diligence de ses tâches dans le petit nombre de procès en première instance et en appel encore en cours devant le Mécanisme. Nous allons intensifier nos efforts pour retrouver et arrêter les huit accusés du TPIR toujours en fuite, afin que les victimes de leurs crimes puissent enfin les voir traduits en justice. Et, fondamentalement, les poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide doivent continuer devant les tribunaux nationaux des pays issus de l'ex Yougoslavie et du Rwanda ; mon Bureau leur apportera son soutien.

Nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité de l'appui constant qu'il nous a accordé.

Je vous remercie de votre attention.

###